

Les mères voilées passent le BAFA... et la laïcité, bordel, Darmanin ????

écrit par Christine Tasin | 11 mai 2023

Le premier “Bafa des mamans” fait carton plein à Villeneuve-Saint-Georges



Le premier “Bafa des mamans” fait carton plein à Villeneuve-Saint-Georges



Désolée, je n'ai rien en soi contre chacune des ces mères,

*sans doute dévouées, avec l'envie de s'insérer, d'être actives (et elles sont bien raison), mais devaient-elles conserver leur voile pour passer le BAFA qui va leur permettre de s'occuper de mineurs dans des structures privées... et publiques ? Comment peut-on avoir, en France, en 2023, sur 20 diplômées, 18 voilées ??? Et une majorité de femmes de couleur ? **Qui a dit que le Grand Remplacement était une thèse d'extrême-droite et qu'il n'existait pas ?***

Ce qui se passe à Villeneuve-Saint-Georges se passe, forcément, dans nombre de cités islamisées et l'information doit circuler à la vitesse de la lumière. **On a besoin d'encadrants, on doit trouver du boulot pour les voilées... bingo !**

Je sais pas vous, mais, quoi qu'en disent LDH et LICRA si j'avais de jeunes enfants à envoyer en centre de vacances, en colonie, ou en animation le mercredi, j'aimerais qu'ils ne subissent aucune pression, ni politique, ni religieuse, ni communautariste. Or, si mes enfants aiment bien un des animateurs, il aura envie de l'imiter, de lui ressembler. Je doute fortement, comme les Iraniennes qui meurent pour ne pas avoir à porter ce torchon que le voile permette émancipation, liberté et indépendance.

Vous remarquerez que, par ailleurs, la plus grave des infractions constituées par le voile c'est, juste, le coup de canif donné à la loi de 1905. La République impose la neutralité, au contraire de la laïcité anglo-saxonne qui a en grande partie engendré le wokisme, qui sépare les gens et les oppose.

Sacrée différence entre « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte » et « la République accepte qu'une religion soit omniprésente dans la vie laïque, au contact de jeunes enfants ».

Quid de la loi du 15 mars 2004 interdisant le port

d'insignes ou vêtements religieux ?

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000417977/>

J'entends mes contradicteurs dire que cela ne concerne que les écoles et que, depuis, Blanquer-Macron sont passés par là qui ont autorisé les voilées à accompagner nos élèves. Je l'ai déjà dit et écrit, les instits sont cons et lâches qui acceptent de sortir les élèves dans ce conditions. Plus de bibliothèque, plus de cours de piscine, plus de musée... rien ni personne ne peut obliger les profs à quitter leur établissement avec leurs élèves. Ben oui faut savoir ce que l'on veut... cela s'appelle l'éthique, cela s'appelle l'amour et le respect des gosses, cela s'appelle savoir ce que l'on veut et ce que l'on ne veut pas. Mais les syndicats de profs sont majoritairement des gauchos qui croient qu'accepter l'autre c'est accepter le système qui l'enferme et qui risque de contaminer nos enfants.

Je pose une dernière question : donnerait-on leur BAFA à une tripotée de prêtres et de bonnes soeurs en habit sacerdotal accompagnés de rabbins portant la kippa ???? Je pose la question très sérieusement.